

# Manuel d'accueil

 **Hôpital  
Louis-H. Lafontaine**

AFFILIÉE  
Université  
de Montréal 

## **Mot du directeur général**

Nous vous accueillons pour un séjour dans notre établissement et nous verrons à vous offrir des services et des soins adéquats.

C'est une période difficile de votre vie où le besoin d'être écouté et compris dans votre souffrance demeure primordial. Afin d'atténuer ou de faire disparaître les causes et les symptômes de votre maladie, nous vous encourageons à exprimer vos besoins, à demander toutes informations nécessaires et nous vous invitons à participer activement à la planification de votre traitement.

Des politiques et procédures sont établies dans toute organisation. Elles sont indispensables à son bon fonctionnement et en conséquence, nous sollicitons votre collaboration à l'intérieur du respect à apporter à ces règles.

Par ailleurs, nous vous assurons que les différents intervenants que vous rencontrerez au cours de votre séjour, répondront de leur mieux à vos besoins spécifiques.

Bienvenue à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, nous demeurons convaincus que vous recevrez toute l'attention requise par votre condition.

A handwritten signature in red ink that reads "André Lemieux".

André Lemieux  
Directeur général

Responsable  
**Élise St-Amant, ombudsman**

Infographie  
**Marcel Bélisle**

Impression  
**Imprimerie de  
l'Hôpital Louis-H. Lafontaine**

Site Internet  
**[www.hhl.qc.ca](http://www.hhl.qc.ca)**

## Table des matières

Mot du directeur général .....	3
Mission de L'Hôpital .....	6
Philosophie de soins et services de l'Hôpital Louis-H Lafontaine .....	7
L'équipe des intervenants .....	7
Recherche et enseignement .....	9
Votre accueil .....	10
Votre hospitalisation .....	11
Votre séjour .....	13
Plan hôpital .....	14
Services .....	16
Vos responsabilités .....	20
Et vos droits .....	20
Vos recours .....	22
Votre sortie .....	23
Cliniques externes de psychiatrie .....	24
Services de réadaptation et d'hébergement dans la communauté .....	26
Bottin personnel .....	27

## Mission de L'Hôpital

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine est l'un des chefs de file dans le domaine des maladies mentales. Il dessert la population adulte de l'Est de Montréal demeurant dans l'un des 6 territoires de CLSC de cette sous-région. L'ensemble de ses ressources et de ses expertises contribuent à assumer ses missions de:

### Traitement-réadaptation

- Évaluer et traiter ou participer au traitement et à la réadaptation des personnes souffrant de troubles mentaux sévères ou réfractaires au traitement habituel;
- Assurer des services intensifs de traitement, de réadaptation et de réhabilitation aux personnes nécessitant des séjours à l'Hôpital;

### Réhabilitation

- Promouvoir et développer des moyens qui favorisent le maintien dans le milieu naturel;
- Travailler conjointement avec les services de première ligne qui assurent le traitement de la majorité des personnes souffrant de troubles mentaux par l'évaluation, la consultation et la formation;
- Contribuer à mieux faire connaître la maladie et à réhabiliter les personnes qui en souffrent;
- Offrir de l'expertise à caractère ultra-spécialisé à la population adulte et âgée de son secteur ou extérieure au secteur, ainsi qu'aux intervenants de première ligne en santé mentale;

### Hébergement

- Assurer l'utilisation et la coordination de ressources d'hébergement adaptées aux personnes à qui il offre des services;

### Enseignement

- Maintenir et développer des activités d'enseignement en psychiatrie et dans des disciplines;

### Recherche

- Maintenir et développer des activités de recherche en psychiatrie et en santé mentale.

## Philosophie de soins et services de l'Hôpital Louis-H Lafontaine

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine s'inspire de valeurs humanistes qui placent la dignité de la personne au premier plan. L'utilisateur, affecté par sa maladie psychiatrique, est une personne à part entière. Il possède des droits et des libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. L'établissement s'engage à lui offrir des services de **qualité** et accorde une importance particulière aux principes suivants:

- le respect de la personne dans toute son entité;
- la confiance dans le développement de ses capacités;
- l'implication de l'utilisateur et des personnes significatives de son entourage;
- la qualité du milieu de vie;
- la sécurité de l'environnement;
- l'intégrité des relations interpersonnelles.

Vous trouverez ces principes de façon plus détaillée dans le code d'éthique du centre hospitalier.

## L'équipe des intervenants

### Les professionnels de la santé

#### A) L'équipe médicale

Il y a en premier lieu votre psychiatre traitant. Celui-ci est le premier responsable de la prise en charge de votre traitement. À ce titre, en plus de sa responsabilité professionnelle spécifique à votre endroit, il doit évaluer en collaboration avec plusieurs intervenants ayant une formation, une compétence et une expérience spécifique, les interventions professionnelles nécessaires au rétablissement de votre santé.

Travaillant conjointement avec votre psychiatre, un médecin omnipraticien vous sera assigné afin de s'occuper de l'aspect physique de votre santé. D'autres médecins spécialistes pourront à l'occasion vous venir en aide.

## **B) L'équipe des soins infirmiers**

Le personnel avec lequel vous serez le plus fréquemment en contact au cours de votre hospitalisation est le personnel infirmier.

On y retrouve principalement des infirmiers(es), des infirmières(es) auxiliaires, des préposés(es) aux bénéficiaires et, selon la vocation de l'unité, des techniciens en éducation spécialisée ou en gérontologie.

L'équipe est composée de personnel de jour, de soir et de nuit. Ce personnel assure une continuité de soins et peut vous informer sur tous les aspects de votre vie quotidienne à l'Hôpital.

L'infirmier(ère) chef d'unité est la personne responsable de l'ensemble des soins et des activités qui se déroulent dans l'unité.

## **C) Les autres professionnels**

D'autres professionnels pourront également être impliqués, selon l'identification de vos besoins, dans les services qui vous seront dispensés, ce sont: des conseillers en orientation/adaptation professionnelle, des ergothérapeutes, des nutritionnistes, des pharmaciens, des psychologues, des physiothérapeutes, ainsi que des travailleurs sociaux.

Comme notre établissement exerce un rôle important d'enseignement en psychiatrie, vous rencontrerez aussi des stagiaires de diverses disciplines dont des résidents et des externes qui participeront à vos soins sous la supervision de nos professionnels.

## **Le personnel de soutien et les employés de bureau**

Durant votre séjour vous serez régulièrement en contact avec ces personnes et elles se feront un plaisir de répondre à vos préoccupations.

## **Recherche et enseignement**

### **Centre de recherche Fernand-Seguin**

Les recherches qui sont accomplies visent principalement à connaître les causes de diverses maladies mentales et à trouver des traitements plus rapides, plus économiques et plus efficaces.

Les chercheurs y œuvrant sont des psychiatres, des pharmacologues, des psychologues, des infirmières ainsi que divers autres professionnels.

### **L'enseignement**

Nous offrons aux étudiants en médecine (externes), résidents en psychiatrie, de même qu'à d'autres étudiants provenant de diverses disciplines, un milieu favorisant la poursuite de leur apprentissage par divers programmes d'enseignement bien établis, ceci en accord avec le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

Nous offrons aux médecins et professionnels de l'Hôpital des activités d'enseignement multidisciplinaire et collaborons à la formation continue avec d'autres établissements du réseau de la santé.

Nous coordonnons les demandes de stages, travaux d'étudiants et visites éducatives de plusieurs autres institutions d'enseignement avec les différents services de l'Hôpital.

## **Votre accueil**

### **Les biens personnels**

Lors de votre admission, nous vous recommandons de confier vos objets de valeur à un membre de votre famille.

Dans les cas particuliers, vos objets de valeur seront temporairement gardés en sécurité dans la voûte du service de sécurité en attente d'une décision de votre part. Par contre, les sommes d'argent importantes, les comptes bancaires et les cartes de crédit peuvent être déposées dans le coffre de sécurité de la caisse des bénéficiaires de l'Hôpital jusqu'à ce que vous puissiez à nouveau en disposer.

### **Les frais d'hébergement**

Les frais de séjour en soins de longue durée sont exclus du programme de gratuité d'assurance hospitalisation du Québec. Par conséquent, que vous soyez résidant ou non du Québec, une contribution peut être exigible selon une évaluation de votre situation financière.

En règle générale cette situation s'applique à compter du 45<sup>e</sup> jour de la date de votre hospitalisation. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le service de la comptabilité (caisse des bénéficiaires).

**Pavillon Bourget, sous-sol.**

**Téléphone : 2296**

## **Votre hospitalisation**

Vous avez été référé à l'hôpital par votre médecin traitant, vous vous y êtes présenté de vous-même ou encore vous avez été amené soit en ambulance, soit par les policiers.

À votre arrivée à l'urgence, vous rencontrez le psychiatre et celui-ci fait une évaluation de votre état de santé. Le médecin peut alors vous donner congé, vous référer à votre clinique de secteur, adresser une consultation à l'Hôpital de jour, demander une période d'observation ou votre hospitalisation. Dans la plupart des cas, vous convenez avec le psychiatre de l'importance de votre hospitalisation et vous acceptez librement celle-ci. Par ailleurs, il se peut que d'autres situations vous amènent à être hospitalisé sans votre consentement.

### **Garde en établissement**

Il est possible et souhaitable que votre hospitalisation soit volontaire. Mais si vous la refusez, et que par ailleurs, deux examens psychiatriques confirment qu'en raison de votre état mental, vous représentez un danger pour vous et pour autrui, une ordonnance peut être obtenue d'un juge de la cour du Québec pour que vous soyez gardé en établissement contre votre gré, si vous n'y consentez pas.

Il est important de savoir que lorsque vous êtes sous garde en établissement, vous ne pouvez quitter.

Vous devez recevoir tous les renseignements concernant votre situation, vos droits, dont celui d'être représenté par un avocat, et les recours que vous pouvez exercer dans ces circonstances. Le médecin ou toute personne à qui il en délègue la responsabilité, avise un de vos proches des dispositions prises à votre sujet.

Aussitôt que la garde n'est plus justifiée, vous devez en être libéré, même si le délai fixé dans l'ordonnance du juge n'est pas expiré.

### **Ordonnance d'évaluation**

Pour une période d'au plus 30 jours (exceptionnellement 60 jours), un prévenu peut être envoyé en psychiatrie par un juge qui a toutes les raisons de croire que ce prévenu peut être atteint d'une maladie mentale susceptible d'avoir joué un rôle dans le délit qu'on lui reproche. Il peut le faire avant l'enquête préliminaire ou avant le procès, afin que soit évaluée l'aptitude de la personne à subir son procès.

### **Mandat de la Commission québécoise d'examen**

Vous pouvez être détenu à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine sous mandat de la Commission québécoise d'examen si vous avez commis un délit criminel sous l'influence de la maladie mentale dont vous souffrez. Vous avez donc été déclaré par la cour non criminellement responsable en raison de votre état mental. La durée de votre hospitalisation et les conditions de celle-ci dépendront de l'évolution de votre situation.

### **Régime de protection**

Si votre état ne vous permet pas d'administrer personnellement vos biens et/ou de prendre des décisions éclairées concernant votre personne, vous pourrez faire l'objet d'une demande d'ouverture de régime de protection.

L'ouverture d'un régime de protection peut être enclenchée par vous-même, par un membre de votre entourage ou par le Curateur public, à la demande, dans ce dernier cas, du directeur des services professionnels de l'Hôpital. Le tribunal saisi de la demande ouvrira le régime de protection qui correspond le mieux à vos besoins et à votre degré d'inaptitude. Il pourrait s'agir d'un régime de conseiller au majeur, de tutelle ou de curatelle, selon les circonstances. À l'exception du régime de conseiller au majeur, régime essentiellement privé, la tutelle et la curatelle peuvent être privées ou publiques et assurées, dans ce dernier cas, par le Curateur public, faute d'avoir pu trouver une personne de l'entourage pour en prendre la responsabilité.

## Votre séjour

### Quelques règles à observer

#### Application de la Loi sur le tabac

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement sauf dans les espaces prévus et bien identifiés à cette fin.

#### Sécurité – Incendie

L'Hôpital possède un plan d'opération en cas d'urgence. Nous vous demandons de suivre les consignes émises par le service de sécurité.

#### Terrain et parc de stationnement

Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation sur le terrain de l'Hôpital est limitée à 30 km/h.

On vous demande également de bien respecter les règles de stationnement.

#### Visites

Vos parents et amis sont les bienvenus dans l'établissement.

Âge des visiteurs — Il n'y a pas de restriction quant à l'âge des visiteurs, si ce n'est qu'il est requis pour un enfant de moins de douze (12) ans d'être accompagné d'un adulte.

Nombre de visiteurs — Le nombre de visiteurs pourra faire l'objet de restrictions particulières selon certaines considérations.

Horaire des visites

#### Urgences et autres unités de soins

- tous les jours de 14h à 21h

#### Soins intensifs

- sur semaine de 19h à 21h
- fins de semaine et fériés de 14h à 16h et 19h à 21h

Advenant une application restrictive ou élargie sur une base temporaire, il appartiendra à l'infirmier(ère) de vous faire connaître les horaires applicables.

**Pavillon Bourget**  
01 - 02

- Bloc opératoire .....02
- Caisse des bénéficiaires.....02
- Caisse d'Économie Louis-H. Lafontaine .....02
- Consultations .....01
- Direction générale.....01
- Direction des services professionnels.....01
- Direction des soins infirmiers.....01
- Direction des services administratifs.....02
- Direction des services de réadaptation et d'hébergement dans la communauté.....01
- Département de psychiatrie.....01
- Enseignement.....01
- Fondation Louis-H. Lafontaine .....01
- Hôpital de jour.....01
- Médecine dentaire .....01
- Ombudsman.....01
- Pharmacie .....01
- Sécurité .....01
- Services diagnostics .....01
- Urgence — Admission.....01
- Unités de soins

**Pavillon Guillaume-Lahaise**  
03 - 05 - 07

- Bibliothèque Émile-Nelligan .....07
- Salon de coiffure.....05
- Services des loisirs .....05
- Unités de soins

**Pavillon Solange-Cloutier**  
04 - 06 - 08

- Archives .....04
- Gymnase.....06
- Hôpital de jour.....04
- Unités de soins

**Pavillon Dominique-Bédard**  
14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24

- Action bénévole .....18
- Centre de réadaptation Liliane-Mailhot .....22
- Comité des usagers .....18
- Hébergement .....14
- Service social.....18
- Société québécoise de la schizophrénie .....24

**Pavillon Louis-Riel**  
26 - 28

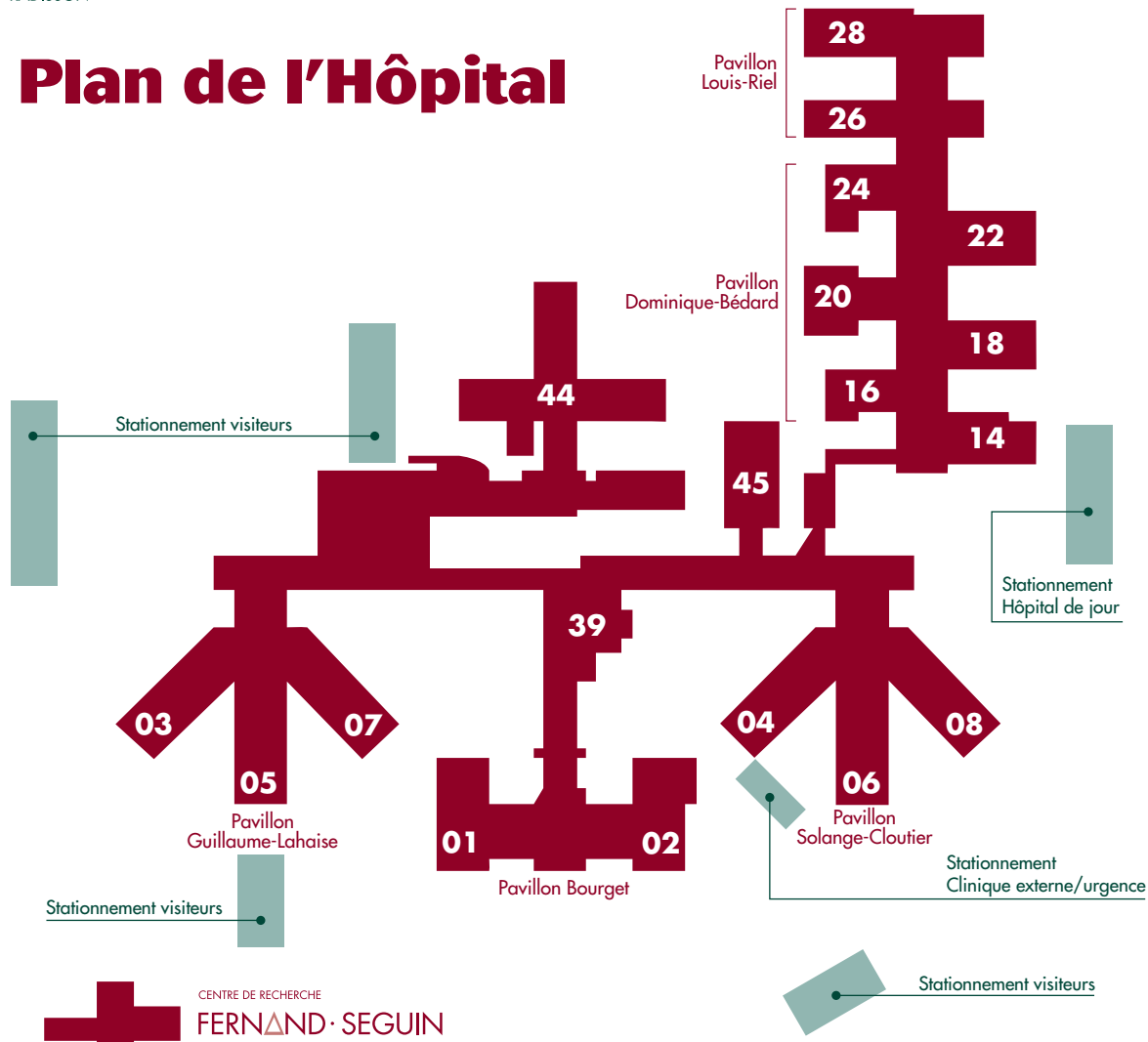
- CHAT .....26
- Unités de soins

**Autres**

- Administration du service de sécurité.....44
- Pastorale — Chapelle.....45
- Restaurant .....39



# Plan de l'Hôpital



CENTRE DE RECHERCHE  
**FERNAND · SEGUIN**

rue Sherbrooke

rue Hochelaga

Autoroute 25 → Pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine

## Services

### Alimentation

#### Repas

Une cuisine centrale achemine les repas dans tous les services. Des menus et des régimes thérapeutiques peuvent être adaptés à votre condition physique suite à une rencontre avec une diététiste.

L'horaire des repas vous sera communiqué dans votre unité de soins.

#### Restaurant

Ce service permet aux usagers de retrouver l'ambiance d'un casse-croûte des plus conventionnels. Accessibilité 7 jours par semaine.

**Pavillon Bourget,  
intersection des corridors transversaux**

### Communication

#### Banque d'interprètes

L'Hôpital dispose d'une "Banque d'interprètes". Pour obtenir ce service, vous ou l'un de vos proches pouvez en faire la demande auprès de l'infirmier(ère).

La liste des personnes polyglottes est insérée dans le Bottin téléphonique de l'Hôpital.

#### Courrier

Votre courrier personnel est distribué à votre unité de soins. Pour acheminer vos envois vers l'extérieur, le personnel de votre unité vous indiquera la marche à suivre.

**Hôpital Louis-H. Lafontaine  
7401 Hochelaga  
Montréal (Québec)  
H1N 3M5**

#### Téléphone

Vos parents, vos proches et vos amis peuvent vous appeler en composant le **(514) 251-4000** suivi du poste de l'unité ou encore en donnant le numéro de l'unité où vous êtes hospitalisé. Le personnel de l'unité de soins vous donnera toutes les informations nécessaires (lieu, horaire, etc.) pour effectuer vos communications téléphoniques

## **Entraide**

### **Action bénévole**

Grâce à ses nombreux bénévoles, ce service offre du support tant aux usagers et aux membres de leur famille qu'aux diverses unités de soins et services professionnels. Il vise l'amélioration de la qualité de vie durant l'hospitalisation et lors du retour dans la communauté.

En plus d'offrir un comptoir de dépannage, le service d'action bénévole s'emploie à procurer des services d'escorte, d'accompagnement et de support dans les activités de loisir et de sortie.

**Pavillon Dominique-Bédard, 1<sup>er</sup> étage**

**Porte 1148/1156**

**Téléphone: 2918**

### **Société québécoise de la schizophrénie**

Groupe d'entraide offrant aux aidants naturels et aux proches de la personne atteinte d'une schizophrénie, accueil, appui et ressources pour les aider à composer avec la schizophrénie.

**Pavillon Dominique-Bédard**

**Unité 124**

**Téléphone: (514) 251-4000 poste 3400**

## **Loisirs**

### **Bibliothèque Émile-Nelligan**

Si vous aimez la lecture, vous trouverez une bibliothèque avec de nombreux livres traitant de sujets des plus variés. De plus, vous trouverez des journaux quotidiens et des revues pour vous renseigner sur les derniers événements ainsi que des cassettes audio et vidéo pour vous détendre.

Horaire: lundi au vendredi

10h à 12h

13h à 15h

**Pavillon Guillaume-Lahaise, sous-sol**

**Porte 008**

**Téléphone: 2967**

### **Programmes récréatifs**

Le service des loisirs par ses programmes récréatifs contribue à l'amélioration de votre qualité de vie tout en favorisant votre autonomie. Les activités offertes sont diversifiées. Un calendrier de ces activités est distribué dans les unités (café rencontre, quilles, cinéma, bingo, etc.)

**Pavillon Guillaume-Lahaise, 1<sup>er</sup> étage**

**Porte 1035**

**Téléphone: 2386**

### **Programmes d'activité**

**Centre de réadaptation Liliane-Mailhot**

Une équipe met en place des programmes variés adaptés pour répondre aux besoins des personnes à l'interne.

**Pavillon Dominique-Bédard, porte 1098**

**Téléphone: 2630**

### **Programme d'éducation physique**

Un professionnel en éducation physique met en place des programmes adaptés pour répondre aux besoins de la personne et donner accès aux installations ainsi qu'au gymnase.

**Pavillon Solange-Cloutier, porte 2067**

**Téléphone: 2910**

### **Services bancaires**

#### **Caisse des bénéficiaires**

Ce service est une fiducie réservée aux usagers de l'Hôpital. Il est à votre disposition pour effectuer vos transactions financières de dépenses personnelles durant votre séjour. Une aide vous est aussi offerte, si vous le désirez, pour vos demandes auprès des différents programmes gouvernementaux (Ex.: sécurité du revenu, pension de vieillesse, régime des rentes du Québec, etc.).

Les heures d'ouverture de la caisse sont de:

10h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

**Pavillon Bourget, sous-sol**

**Téléphone: 2297**

### **Caisse d'Économie Louis-Hippolyte Lafontaine**

La Caisse d'économie fait partie du Mouvement Desjardins.

Les heures d'ouverture sont de:

10h à 15h lundi, mardi et vendredi

10h à 16h mercredi et jeudi

Les services courants ne sont par ailleurs pas disponibles les lundis et mardis, mais un **guichet automatique** est accessible en tout temps.

**Pavillon Ignace-Bourget, sous-sol**

**Téléphone: 2916**

### **Soins esthétiques**

#### **Salon de coiffure**

Le salon de coiffure vous offre toute une gamme de services sur place ou, sur demande, à votre unité de soins.

**Pavillon Guillaume-Lahaise, sous-sol**

**Porte 0026**

**Téléphone: 2276 (femmes) 2277 (hommes)**

### **Spiritualité**

#### **Pastorale**

Pour répondre à vos besoins spirituels et religieux, l'Hôpital met à votre disposition une équipe d'animateurs (trices) de pastorale, ainsi qu'une chapelle et un bureau d'accueil. Chacune des unités de soins est visitée périodiquement par son responsable pastoral afin de vous connaître et de répondre à vos besoins, qu'ils soient d'ordre spirituels (se comprendre, échanger en profondeur, etc.) ou d'ordre religieux (prier, prendre part aux sacrements, rencontrer un ministre de votre confession, etc.) L'infirmier(ère) peut vous procurer le dépliant du service de pastorale lequel vous donnera plus de détails.

**Bureau d'accueil et chapelle, corridor central**

**Téléphone: 2184**

### **Votre animal de compagnie**

#### **Comité Hospitalier des Animaux Thérapeutiques (CHAT)**

Si aucune personne de votre entourage ne peut prendre soin de votre petit compagnon, nous disposons de quelques places de dépannage afin de lui assurer un hébergement pendant votre hospitalisation.

**Pavillon Louis-Riel, 1<sup>er</sup> étage**

**Unité 126**

**Téléphone: 2428**

## Vos responsabilités

### **Vous avez la responsabilité:**

- De préserver et de rétablir votre santé (physique et mentale) en collaborant au traitement.
- De fournir les renseignements nécessaires à l'évaluation de votre état de santé.
- De respecter les droits des autres usagers et du personnel.
- De respecter les règles de politesse et de civisme.
- De respecter le matériel de l'Hôpital et de le laisser en bon état, il en est de même pour la propreté des lieux.
- De signaler vos déplacements à l'infirmière de votre unité de soins.

*Pour de plus amples informations concernant vos droits et responsabilités, référez-vous à l'infirmier(ère), au Comité des usagers ou à l'ombudsman.*

## Et vos droits

### **Droit de consentir à vos soins**

Votre consentement aux soins doit être donné librement (sans menace ou pression) et être éclairé. Ainsi vous devez être pleinement informé de votre état, des différentes options de traitement qui s'offrent à vous, des avantages et risques qui leur sont associés, de manière à pouvoir prendre un décision en toute connaissance de cause. Même sous garde en établissement, à moins d'un état d'urgence médicale, votre consentement est requis pour tout traitement.

Selon les modalités du *Code civil du Québec*, votre médecin a, en effet, l'obligation d'obtenir votre consentement ou, si vous n'êtes pas en mesure de le donner personnellement, celui de votre représentant légal (tuteur à la personne, curateur) si vous en êtes pourvu. Si vous avez fait un mandat en cas d'incapacité et que ce mandat a été homologué par le tribunal, c'est votre mandataire qui consentira aux soins en votre nom, si besoin est.

Si vous n'êtes pas représenté légalement par mandataire, tuteur ou curateur la loi prévoit qu'un de vos proches ou toute autre personne significative de votre entourage pourra consentir aux soins en votre nom si besoin est.

De plus, en cas d'anesthésie, d'intervention chirurgicale ou de traitement spécial, votre consentement libre et éclairé doit être donné par écrit.

En cas d'urgence médicale, la loi permet que l'on vous traite sans votre consentement si, à cause de votre état, vous n'êtes pas en mesure de le donner.

### **Droit de refuser les soins**

Vous avez droit de refuser les soins, mais vous devez vous soulever les conséquences d'une telle décision. Nous vous recommandons d'en discuter avec votre médecin traitant. Même si vous êtes sous garde en établissement ou sous régime de protection, face à un refus catégorique de votre part, le médecin, sauf en cas d'urgence médicale, ne peut vous imposer un traitement contre votre gré, à moins d'une autorisation donnée par le tribunal à cet effet. Cette autorisation est donnée à la suite de procédures entreprises devant la cour supérieure et au cours desquelles une preuve doit être faite que les soins envisagés pour vous sont requis par votre état de santé et dans votre meilleur intérêt.

### **Droit à la confidentialité et droit d'accès à votre dossier clinique**

Vous avez droit au respect du caractère confidentiel de votre dossier ainsi qu'au secret professionnel. De plus, vous avez accès à votre dossier et pouvez même obtenir l'assistance d'un professionnel qualifié pour faciliter votre compréhension des renseignements qui y sont contenus. Toutefois, la loi prévoit que ce droit d'accès peut si les circonstances le justifient, vous être temporairement retiré. Votre médecin traitant pourrait en effet refuser, momentanément et pour une période qu'il doit fixer, de vous donner accès à votre dossier, s'il est d'avis que cette communication pourrait vous être gravement préjudiciable. Mais si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous avez le droit de vous adresser à un juge de la cour supérieure, de la cour du Québec ou à la Commission d'accès à l'information pour la faire réviser.

### **Droit à la rectification**

Vous pouvez faire rectifier, dans votre dossier, des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques. À cet effet, vous pouvez vous adresser au responsable de l'accès à l'information de l'Hôpital ou au service des archives.

## **Vos recours**

### **Comité des usagers**

Le Comité des usagers est à votre service pour vous informer sur vos droits et vos obligations, pour défendre vos droits et vos intérêts et pour vous porter assistance et accompagnement. De plus, si vous avez des suggestions pour améliorer les services offerts par l'Hôpital ou si vous avez besoin d'aide pour rédiger une plainte, le Comité se fera un plaisir de vous recevoir. N'hésitez pas à communiquer avec le Comité pour toute question qui vous préoccupe.



**Pavillon Louis-Riel, 1<sup>er</sup> étage**

**Porte 1640**

**Téléphone: 3 100**

### **Traitement des plaintes pour les usagers**

Bien vous servir, c'est également être attentif à vos commentaires et à vos suggestions. Si vous êtes insatisfait des services reçus, nous vous invitons à en discuter tout d'abord avec l'infirmier(ère) chef de l'unité et avec votre médecin traitant. Dans la plupart des cas, cette simple démarche suffira à vous satisfaire.

Si cette première démarche ne donne aucun résultat ou si vous la jugez inutile, vous pouvez vous adresser à l'ombudsman. Vous pourrez alors demander de l'information ou de l'assistance, ou encore formuler une plainte.

Des exemplaires du dépliant *Info plainte* sont disponibles à votre unité de soins. Renseignez-vous auprès du personnel infirmier, il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

**Ombudsman**

**Pavillon Bourget, 2<sup>e</sup> étage**

**Porte B-2125**

**Téléphone: 2920**

## **Votre sortie**

Lorsque votre médecin traitant autorisera votre congé, vous devrez quitter l'Hôpital.

S'il vous est impossible de retourner à domicile, votre condition sera évaluée par une équipe multidisciplinaire qui vous aidera à trouver les ressources nécessaires à votre maintien à domicile, ou encore une ressource d'hébergement appropriée à votre état.

Si vous avez besoin d'un hébergement temporaire, un intervenant pourra également vous remettre une liste de ressources de dépannage.

## Cliniques externes de psychiatrie

### Secteur:

#### Anjou

6830, Joseph Renaud, bur. 206  
Anjou (Québec) H1K 3V5 ..... (514) 354-1261

#### Hochelaga-Maisonneuve

3440, Ontario Est, bur. 200  
Montréal (Québec) H1W 1P9 ..... (514) 527-3607

#### Mercier-Est

9200, Sherbrooke Est, bur. 206  
Montréal (Québec) H1L 1E5 ..... (514) 355-3305

#### Mercier-Ouest

3270, Langelier, bur. 300  
Montréal (Québec) H1N 3A6 ..... (514) 253-7920

#### Montréal-Est / Pointe-au-Trembles

12905, Sherbrooke Est, bur. 301  
Montréal (Québec) H1A 1B9 ..... (514) 642-5168

#### Rivières-des-Prairies

8595, Maurice-Duplessis, bur. 201  
Montréal (Québec) H1E 4H7 ..... (514) 648-1833

#### St-Léonard

8000, Langelier, bur. 404  
St-Léonard (Québec) H1P 3K2 ..... (514) 323-1617

### Spécifiques et ultra-spécialisées:

#### Clinique Cormier-Lafontaine

3590, St-Urbain 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 2N8 ..... (514) 282-6060

#### Jean-Marc Bordeleau

7401, rue Hochelaga  
Hôpital Louis-H. Lafontaine  
Pavillon Solange-Cloutier - unité 104 ..... (514) 251-4020

#### Gérontopsychiatrie

7101, Jean-Talon Est, bur. 100  
Montréal (Québec) H1N 3N7 ..... (514) 356-2336

**Jeunes Adultes**

6070, Sherbrooke Est, bur. 106  
 Montréal (Québec) H1N 1C1 ..... (514) 259-9458

Bioéthique .....	poste 2511
Intervention cognitivo-comportementale .....	254-2495
Comorbidité .....	poste 3068
Consultations C.H.S.L.D. ....	poste 3068
Electroconvulsothérapie (E.C.T.) .....	poste 2730
Module soutien évaluatif .....	poste 2339
Module psychopharmacologie .....	poste 3070
Soins intensifs .....	poste 2200
Suivi intensif dans le milieu (SIM) .....	poste 2584

**Services de psychiatrie:**

Déficience intellectuelle .....	poste 2075
Gérontopsychiatrie .....	poste 3060
Hôpital de jour .....	poste 4080
Lorenzo-Morin .....	poste 2624
Réadaptation .....	poste 2172
Urgences .....	poste 4050

## Services de réadaptation et d'hébergement dans la communauté

### Service d'hébergement familial et spécialisé

- Résidences de type familial
- Maisons de transition
- Appartements supervisés
- Appartements regroupés
- Service support aux ressources — L'Appoint
- Ressources intermédiaires
- Service des ressources ..... **Tél. : 2847**

### Service d'hébergement de groupe

- Pavillons
- Résidences de gérontopsychiatrie
- Résidences de groupe ..... **Tél. : 2180**

### Service des Centres et modules de réadaptation

- Centres de jour
- Centres de réadaptation par le travail
- Programme autonome alimentaire
- Programme d'éducation physique  
dans la communauté ..... **Tél. : (514) 253-6505**

## Bottin personnel



Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

( ) \_\_\_\_\_